

Convention-cadre bourguignonne en faveur de la transition écologique, énergétique et de la croissance verte avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise



Historique et contexte régional :

L'Etat, l'ADEME et le conseil régional se sont engagés dès 2010 dans l'accompagnement des territoires bourguignons dans la définition et la mise en œuvre de stratégies territoriales énergie-climat :

- Appel à projet PCET (2010-2012) et animation du réseau régional PCET depuis 2012
- AMI TEPos et animation du réseau régional TEPos depuis 2012
- Contrat de plan Etat-Région 2007-2013 (CPER)
- Programme énergie climat Bourgogne 2015-2020 (PECB)
- Contrats de territoires transition énergétique 2015-2020
- Programme Leader transition énergétique 2015-2020
- Mobilisation des fonds chaleur et déchets

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en septembre 2014 est destiné à accélérer l'engagement des territoires volontaires dans une démarche écologique et énergétique exemplaire. Le 9 février dernier, 14 territoires bourguignons ont été désignés lauréats de l'appel à projet. Ils se verront attribuer une aide financière de 500 000 euros qui pourra être renforcée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution aux objectifs inscrits dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Ces subventions permettront de financer rapidement des projets en faveur de la réduction de la consommation d'énergie, de la diminution des émissions de GES, du développement de l'économie circulaire, de la production d'énergies renouvelables, de la préservation de la biodiversité, et de l'éducation à l'environnement.

1. Contexte et objet du présent document :

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (c.c.S.c.c.) regroupe 30 communes : Bissey-sous-Cruchaud, Bissy-sur-Fley, Buxy, Cersot, Chatel-Moron, Chenôves, Culles-les-Roches, Fley, Germagny, Granges, Jully-lès-Buxy, Marcilly-lès-Buxy, Messey-sur-Grosne, Montagny-lès-Buxy, Moroges, Rosey, Saint-Boil, Saint-Germain-lès-Buxy, Sainte-Hélène, Saint-Martin-d'Auxy, Saint-Martin-du-Tartre, Saint-Maurice-des-Champs, Saint-Privé, Saint-Vallerin, Santilly, Sassangy, Saules, Savianges, Sericy, Villeneuve-en-Montagne. Elle s'étend sur plus de 26 000 hectares sur lesquels vivent 9 884 habitants (Population INSEE 2014).



Les principales activités agricoles du territoire sont la viticulture, l'élevage et les céréales. L'activité industrielle y est également présente avec l'exploitation de la Pierre de Buxy de renommée mondiale sur 2 carrières, et plusieurs entreprises de chaudronnerie et métallurgie, etc....

Le territoire possède un important réseau d'entreprises artisanales, commerciales, et de professions libérales.

Les services à la personne se trouvent également sur le territoire avec 3 maisons de retraite, 2 foyers d'accueil pour le handicap, et un réseau ADMR très performant.

La c.c.S.c.c s'engage actuellement dans un projet de territoire via l'élaboration de son PLUi (prescrit en février 2015) dans lequel l'environnement prend toute son ampleur.

Une prise de conscience partagée par tous les élus et un territoire soucieux de sa responsabilité dans le domaine de l'énergie ont conduit la communauté de communes à suivre une démarche pour la transition énergétique via notamment la démarche de Territoires à Energie Positive (TEPos) proposé dès 2013 par l'ADEME et la région Bourgogne.

La gouvernance a été identifiée et mise en place en 2013 via la création d'une commission TEPoS.

La définition de la stratégie TEPoS au sein du territoire se dessine sur la durée du mandat actuel (2014-2020) et s'élabore en plusieurs axes de travail dont l'objectif est (sur la base du profil énergétique du territoire) de diminuer les consommations énergétiques (efficacité, sobriété) et de les couvrir par des Energies Renouvelables locales.

Cet engagement se trouve renforcé et confirmé dans la candidature à l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv), dans le cadre duquel la c.c.S.c.c. a été désignée lauréat le 9 février 2015 par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Dans ce contexte, la présente convention-cadre décrit le projet de territoire de la collectivité dans le domaine de la transition énergétique, écologique et de la croissance verte. La communauté régionale de travail, constituée de l'Etat, et en particulier la DREAL, l'ADEME et du conseil régional de Bourgogne, en vue de la mise en œuvre du projet de la c.c.S.c.c. apportera un accompagnement à la mobilisation coordonnée des différents dispositifs de soutien dans une logique de complémentarité et de subsidiarité ; chaque dispositif de soutien financier faisant l'objet des procédures de programmation et de gestion qui lui sont propres

L'élu référent est : Michel DUCHAMP, Vice-Président chargé de la démarche de transition énergétique (TEPos et TEPcv) sur le territoire de la c.c.S.c.c.

Il a pour rôle d'être l'interlocuteur institutionnel du territoire pour la communauté de travail régionale et d'assurer les relais nécessaires au sein des instances de gouvernance du territoire. En cas de candidatures regroupées, il assure la coordination institutionnelle des collectivités concernées.

Le responsable technique du lauréat est : Chantal EMORINE, Secrétaire Générale de la c.c.S.c.c.

Il est l'interlocuteur technique de la communauté de travail régionale.

De plus, un agent de la c.c.S.c.c., Charline AMOROS, consacre un tiers de son temps la mise en œuvre de la démarche sur le territoire.

Le référent de la **communauté régionale de travail** est, pour cette convention-cadre : le conseil régional de Bourgogne

Il est l'interlocuteur privilégié du territoire/collectivité pour cette convention-cadre, charge à lui d'assurer la coordination avec la communauté de travail régionale et s'en faire le relais.

2. Principaux enjeux de la transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire/collectivité

En 2010, avec une consommation énergétique de 222 GWh, la facture énergétique sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise s'élevait à 23 millions d'euros alors que les recettes liées à la vente d'énergie, s'élevaient à 3 millions d'euros (soit 27 989 MWh produit).

Le poids de ces 23 millions d'euros de facture énergétique est inégalement réparti entre 3 catégories d'acteurs : habitants, entreprises et collectivités locales.

HABITANTS :

Les habitants sont les principaux impactés par la facture énergétique du territoire.

En effet, le secteur résidentiel (les logements des ménages) est le 1er poste consommateur d'énergie. Il représente 51 % de la consommation d'énergie sur le territoire et coûte chaque année 9,6 millions d'euros.

Le secteur des transports est le 2ème poste de consommation d'énergie, avec 30 % du bilan et une facture de 8,7 millions d'euros par an.

Ainsi c'est près de 70% de la facture énergétique du territoire qui pèse directement sur les ménages (logement + déplacement). Cette facture énergétique supportée par les ménages est très largement basée sur des énergies fossiles (fioul, charbon, GPL), chères et fortement émettrices de gaz à effet de serre.

La part de l'électrique est également non négligeable (23 % sur le résidentiel).

La démarche TEPos aura à terme un impact conséquent sur le pouvoir d'achat des ménages.

ENTREPRISES :

Les acteurs économiques, représentés par le secteur tertiaire, industriel et agricole consomment 19 % de l'énergie finale. Le montant total de la facture énergétique s'élève à 4,6 millions d'euros (20% de la facture finale).

La santé économique, le gain de compétitivité et la création d'emplois locaux liée au développement des énergies renouvelables sont les principaux enjeux de ce secteur.

LES COLLECTIVITES :

Les dépenses énergétiques liées au patrimoine des collectivités s'élève à 0,5 millions d'euros et représente 8,7 % des dépenses totales. Cette charge financière est plus modeste mais pèse de plus en plus sur la section de fonctionnement des budgets communaux et de la communauté de communes.

Les collectivités locales jouent un rôle d'exemplarité et de stimulation de l'activité économique locale via la commande publique (rénovation énergétique). L'enjeu principal est donc l'allègement des finances publiques locales.

Les énergies renouvelables, levier de développement local et de moindre dépendance énergétique du territoire :

A l'heure actuelle, 12,6 % de l'énergie consommée est produite localement sur le territoire de la Communauté de communes : valorisation énergétique des déchets, Installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Granges, chauffage bois dans les logements, chaufferies bois communales.

La communauté de communes dispose de ressources énergétiques renouvelables importantes : biomasse, solaires, éolien qu'il convient de valoriser notamment au travers de projets locaux, à taille « humaine » garantissant l'implication des collectivités et des habitants dans leur développement et mise en œuvre.

Travailler sur les 3 cibles : habitants, entreprises, collectivité en actionnant les leviers EnR locales et d'économies d'énergie (sobriété et efficacité énergétique) constitue la stratégie TEPos de la c.c.S.c.c visant à terme à générer plus de recettes que de dépenses ! Des actions sont déjà lancées en ce sens et il est urgent d'accélérer leur déploiement dans tous les domaines. Valoriser les richesses locales en créant des emplois et réduire la dépendance énergétique des ménages et des entreprises, c'est l'objectif de la démarche TEPos engagée par la communauté de communes

3. Présentation de la stratégie de transition énergétique, écologique et de croissance verte du territoire

En mobilisant l'ensemble des forces vives du territoire, un chemin vers le 100% renouvelable est possible. Isoler nos bâtiments, investir dans des équipements moins énergivores, pratiquer le co-voiturage, adopter les éco-gestes au quotidien,... grâce à toutes ces actions, il est possible d'ici 2050 de réduire de près de moitié nos besoins en énergie tout en améliorant confort et qualité de vie.

En parallèle, les différentes sources d'énergie renouvelable, soleil, bois-énergie... pourraient produire de quoi couvrir l'intégralité de nos besoins à cet horizon, soit 222 GWh.

La Stratégie TEPos, adoptée par le conseil communautaire en juillet 2013 vise à atteindre cet objectif, certes de long terme, mais qui doit guider nos actions dès aujourd'hui. Celles à mener en priorité dans les années à venir ont été rassemblées dans un programme d'actions élaboré par les services, élus et partenaires de la communauté de communes et dont certaines sont détaillées ici.

Le TEPos est un projet de territoire de la ccScc qui adhère au Syndicat Mixte du Chalonnais. Ce dernier a choisi le thème de la transition énergétique des territoires ruraux comme fil conducteur du programme LEADER 2014-2020 et est également lauréat de l'appel à projet national TEPCv.

A ce titre, la c.c.S.c.c souhaite jouer son rôle de pionnier et de territoire pilote dans cette démarche.

La stratégie TEPos, axée sur les leviers de la sobriété et de l'efficacité énergétique mais également sur la production d'Énergie Renouvelable et de Récupération participe aux objectifs régionaux, explicités dans le Schéma Régional Climat Air Énergie.

4. Illustration de chaque axe stratégique en typologie d'actions envisagées

Les différentes actions issues de la stratégie TEPos sont orientées vers 3 cibles :

- **Auprès des particuliers :**

Communication tout public sur le tepos :

La c.c.S.c.c. prévoit une mise en avant des économies d'énergie, de l'environnement, de l'investissement énergétique sur son territoire, par le biais d'un plan de communication.

Programme habiter mieux :

L'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie et de coût. Chaque année, ce sont 9,5M€ qui sont consacrés aux factures énergétiques (1 000 € par habitant et par an)

Le fioul reste l'énergie la plus utilisée, le réseau de gaz étant encore peu développé sur la Communauté de communes.

Les périodes de construction des bâtiments résidentiels se situent principalement avant 1949 (63 % des logements).

Par conséquent, 22 % des ménages consacrent au moins 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques. Ils sont en situation de précarité énergétique.

Pour encourager la rénovation énergétique des logements et accompagner les ménages qui rencontrent des difficultés à régler leurs factures d'énergie, la Communauté de communes participe au Programme Habiter Mieux avec la mise en place d'une prime de 500 € par foyer.

Il s'agit d'une aide à la rénovation énergétique (convention d'objectifs avec l'ANAH). L'objectif de la collectivité est de renforcer la mobilisation citoyenne en menant des actions de sensibilisation, de communication, accompagnés de soutiens financiers dans le cadre du programme "Habiter mieux".

Des conventions avec les partenaires sociaux du territoire et les élus ont été mises en place afin de cibler les personnes à revenus à très modestes concernés par l'aide.

De plus, un travail est en cours afin de prendre en charge le reste à charge des foyers.

Défi familles à énergie positive :

La communauté de communes anime le Défi Familles à Énergie Positive sur le territoire (17 familles participantes pour l'édition 2014/2015). Le but est de réduire la facture énergétique de chaque foyer par gestes simples et écologiques de la vie quotidienne.

L'Espace Info Énergie organise des « points » réguliers afin de positionner chaque famille dans le défi et créer un élan et un dynamisme entre familles.

En outre, la c.c.S.c.c. propose la mise en place de permanences de l'espace Info Énergie à la Communauté de communes (2 permanences « test » en juin 2015).

Mobilité sur le territoire :

Comme beaucoup de territoires ruraux, la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise dépend encore beaucoup de la voiture individuelle. Les déplacements constituent le deuxième poste de dépense énergétique sur le territoire. Pour y remédier certains ménages sont devenus adeptes du co-voiturage ou se sont mis au vélo (70 km de voie verte). Dans son projet TEPos, la communauté de communes entend encourager ces initiatives et développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle, en lien avec les territoires voisins et prévoit par exemple de :

- Réaliser un diagnostic qualitatif de la mobilité sur le territoire (enquête auprès des habitants)
- Créer une aire de co-voiturage le long de la RCEA.
- Participer à l'organisation de la fête de la voie verte.

Le sujet mobilité va être analysé à partir de septembre 2015 par des étudiants mandatés pour élaborer un diagnostic qualitatif de la mobilité sur le territoire de la c.c.S.c.c.

Les étudiants de l'IUT du Creusot proposeront des axes de travail à la commission TEPos.

Compostage / tri / natura 2000 :

Un maitre-composteur a été embauché en 2013, un ambassadeur du tri en janvier 2015 et une chargée de mission NATURA 2000 en janvier 2015 également. La c.c.S.c.c. souhaite communiquer intensément sur le compostage, le tri des déchets ainsi que la sauvegarde des milieux protégés. Des réunions publiques sont organisées régulièrement sur le territoire, et nos agents sollicitent fréquemment les écoles et usagers afin de mettre en place des animations autour du compostage, du tri et de la découverte de la faune et la flore de notre territoire.

- **Auprès des acteurs économiques :**

Méthanisation agricole :

L'agriculture est le 4ème poste consommateur d'énergie. Les surfaces cultivées représentent 59 % de la superficie totale.

L'agriculture et la viticulture sont des axes de travail majeurs au sein de la collectivité.

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise entame une réflexion sur la valorisation des sous-produits issus de la viticulture en lien avec les caves coopératives du territoire (Buxy et Bissey-Sous-Cruchaud)

Accompagnée par l'ADEME et la Chambre d'Agriculture, une étude de faisabilité pour la mise en place d'une usine de méthanisation est envisagée.

- **Auprès des collectivités : 3 niveaux d'engagement :**

Urbanisme, aménagement : élaboration du PLUi

La prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été votée en février 2015 et permet une approche renforcée des enjeux énergétiques. La c.c.S.c.c. s'inscrit, par le biais de ce PLUi, dans une démarche de préservation de son environnement. Ainsi, la collectivité a répondu à l'Appel à projet PLAN PAYSAGE de 2015. Une étude environnementale est également prévue dans la 1ère phase du Plan Local d'Urbanisme, permettant ainsi un audit précis de la qualité environnementale du territoire.

Dans le même temps, une Etude de l'Impact sur la Santé (EIS), en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, sera opérée sur le territoire afin d'analyser les conséquences des éléments constituant le projet de territoire de la c.c.S.c.c sur la santé. Ce volet du PLUi aura une importance capitale.

Parallèlement, le SCoT du Pays de Chalonnais, aujourd'hui dans sa phase PADD, privilégiera un axe renforcé sur la transition énergétique.

Patrimoine : rénovation énergétique des bâtiments communaux

Dans le cadre de l'éco-exemplarité, la collectivité a mis en place une campagne de rénovation énergétique des bâtiments communaux en travaillant sur une typologie de bâtiment (les groupes scolaires). La majorité des communes du territoire a adhéré au dispositif de pré-diagnostics énergétiques des bâtiments communaux. Les bâtiments et services de la communauté de communes et des communes consomment chaque année 5 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 218 logements. Ainsi, la dépense annuelle pour l'énergie s'élève à 51 €/hab.

Des diagnostics énergétiques ont été réalisés sur 74 % des bâtiments. Ils montrent que l'on peut économiser en moyenne 30 % de leur consommation. Des travaux de rénovation énergétique sont en cours sur la salle communale et l'école de Montagny-lès-Buxy et devraient entraîner une économie de 1 300 € par an.

Un programme pluriannuel va être défini afin de réaliser les travaux de rénovation des bâtiments. Ce programme de rénovation verra le jour fin 2015.

Rénovation énergétique du gymnase la varandaine

Le gymnase de la Varandaine, situé à Buxy, principalement utilisé par le collège, et dont la c.c.S.c.c. est propriétaire, va faire l'objet de travaux avec un volet très important affecté à la rénovation énergétique. Ce bâtiment datant des années 70 nécessite une restauration complète de son isolation et de son mode de chauffage.

Au-delà du bâti communal et intercommunal, d'autres actions sont programmées sur le patrimoine des collectivités, par exemple :

- Achat de vélos électriques pour les petits déplacements des agents de la c.c.S.c.c ;
- Rénovation de l'éclairage public.

- Réflexion sur la participation des collectivités dans des projets d'énergie renouvelable et de protection des ressources naturelles :

Sur les 28 GWh d'énergie produite localement, 90 % proviennent du bois-énergie, principalement consommé par les ménages. La trajectoire TEPos s'appuie également sur le développement de l'éolien, de l'hydro-électricité, du solaire dans des proportions variées.

- Ferme photovoltaïque de bissey-sous-cruchaud

La c.c.S.c.c. a identifié et soutient un projet emblématique d'énergie Renouvelable (enR) : la ferme photovoltaïque de Bissey-Sous-Cruchaud, d'une surface de 13,5 hectares et d'une puissance de 5 MWc.

La volonté de la c.c.S.c.c. est d'en faire un projet de développement territorial, incluant un bâtiment pédagogique destinée aux visites des groupes scolaires essentiellement.

La communauté de communes est membre actif de l'association SYNERGIE, créateur du projet. Une réflexion est en cours sur le montage d'une Société d'Economie Mixte (SEM).

- Plan de désherbage intercommunal

22 communes de la c.c.S.c.c. ont répondu à l'adhésion au groupement de commande pour un plan de désherbage intercommunal. Les produits ZÉRO PHYTO seront mis en valeur grâce à ce plan.

De tous ces projets, ressortent deux actions phares indicatives pour la mobilisation des crédits TEPCv, à savoir :

ACTION 1 - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASE LA VARANDAINE

CALENDRIER : 2015-2016.

COÛT : le montant total des travaux s'élève à 330 000 € dont 300 000 € pour la rénovation énergétique (chauffage, isolation, électricité, etc...).

ACTION 2 - RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

CALENDRIER : 2015 à 2018.

Durant l'été 2015, la c.c.S.c.c. se rapprochera des communes afin d'identifier les bâtiments à rénover en priorité

5. Calendrier prévisionnel

Au-delà des 2 actions ciblées pour une mobilisation potentielle des crédits TEPCv dans un délai opérationnel de 3 ans, le programme d'actions issu de la stratégie TEPos a vocation à se mettre en place sur la durée du mandat intercommunal 2014-2020 sous réserve des capacités financières de la collectivité.

La stratégie TEPCv et le programme d'actions est de nature à permettre au territoire de la c.c.S.c.c. de tendre vers les objectifs des 3 x 20 : 20 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20 % d'économie d'énergie et 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale d'énergie d'ici 2020.

Fait à Dijon, le 12 juin 2015

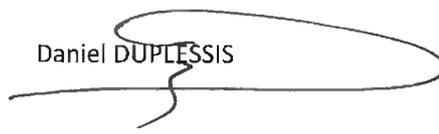
pour l'Etat
le Préfet de la région Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or


Eric DELZANT

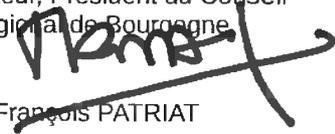
pour l'ADEME
le Président


Gwendolyn CHEVONVARCH
Directeur de l'Action Régionale
Nord et Est

Pour la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
le Président


Daniel DUPLESSIS

pour le Conseil Régional de Bourgogne
le Sénateur, Président du Conseil
Régional de Bourgogne


François PATRIAT

en présence de
Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

